

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLARATION DE PROJET LIEU-DIT LA FITO EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DU VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019 AU MERCREDI 11 DECEMBRE 2019

Par arrêté n° 2019-995 en date du 18 octobre 2019, Monsieur le Maire de Manosque a prescrit une enquête publique concernant une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Cette procédure porte sur l'installation d'une unité de méthanisation lieu-dit La Fito.

A cet effet, par décision n° E19000136/13 en date du 01/10/2019, le Tribunal Administratif de Marseille a désigné Monsieur REYNIER Pierre, Retraité de l'Éducation Nationale, comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à l'accueil de l'Hôtel de Ville de MANOSQUE **du vendredi 8 novembre 2019 à 9h au mercredi 11 décembre 2019 à 17h inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie soit : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h,** soit une durée de 34 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur recevra le public à **l'accueil de l'Hôtel de Ville à Manosque les :**

- vendredi 8 novembre 2019 de 9h à 12h**
- lundi 25 novembre 2019 de 9h à 12h**
- mercredi 11 décembre 2019 de 14h à 17h**

Consultation du dossier : Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique, dans sa version papier, à l'accueil de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie indiqués ci-dessus, ou dans sa version dématérialisée via le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1756>

A cet effet, un poste informatique sera également mis à disposition du public à l'accueil de la mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 18h, pendant toute la durée de l'enquête.

Observations du public : pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de déclaration de projet pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête publique déposé à l'accueil de la Mairie
- adressées par courrier au commissaire enquêteur, Monsieur REYNIER Pierre, en Mairie, Place de l'Hôtel de Ville, 04100 Manosque.
- déposées sur le registre dématérialisé accessible depuis le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/1756>
- adressées par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-1756@registre-dematerialise.fr

Conformément à l'article R123-13 du code de l'environnement, les observations écrites du public (courriers et registre papier) seront consultables sur le site de la commune (www.ville-manosque.fr) ; les observations faites par mail seront consultables sur le registre dématérialisé visé ci-dessus.

La Mission Régionale d'autorité environnementale a été saisie, en date du 30 juillet 2019, afin d'émettre un avis sur ce projet. Son avis, ainsi que celui des personnes publiques associées seront consultables dans le dossier d'enquête publique (papier et dématérialisé).

Les rapport et conclusions du commissaire enquêteur, transmis au Maire dans un délai de trente jours à l'issue de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public, à l'accueil de la mairie de Manosque, sur le site internet de la ville ainsi qu'à la Préfecture des Alpes de Haute Provence. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

A l'issue de l'enquête publique, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, du public et du rapport du commissaire enquêteur sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.